



Commune de
Bourg-en-Lavaux
MUNICIPALITE

À la population
de Bourg-en-Lavaux

Invitation à une séance d'information sur les subventions communales

Chères habitantes et chers habitants de Bourg-en-Lavaux,

La Municipalité a le plaisir de vous convier à une soirée d'information concernant le programme de subventions du Fonds pour l'efficacité énergétique et la durabilité (FEED) pour l'année 2025. Cette séance se tiendra le :

mercredi 13 novembre 2024 à 19h00
Grande Salle de Grandvaux

Au programme de cette soirée, une présentation détaillée des subventions disponibles est prévue dans les domaines de l'efficacité énergétique des bâtiments, de la mobilité et de la durabilité, ainsi que sur les conditions d'obtention des subventions et les procédures de demande. La soirée se poursuivra avec des présentations de cas concrets de rénovation dans un bourg classé et en zone villa. Les personnes suivantes interviendront :

- Céline Michel, déléguée à l'énergie et à la durabilité de la Commune de Bourg-en-Lavaux
- Émilie Schmid, architecte et propriétaire en PPE
- Bernard Vaucher, expert CECB

Cette rencontre sera l'occasion idéale de vous renseigner sur les subventions, afin d'améliorer la qualité de vos projets de rénovation énergétique ou d'installation solaire. Les thèmes de la mobilité durable et l'acquisition d'appareils électroménagers efficaces seront également abordés. À l'issue de la présentation, nous vous invitons à partager un moment convivial autour d'un verre, propice aux échanges informels avec les représentants communaux et entre citoyen-ne-s.

Nous nous réjouissons de vous accueillir nombreuses et nombreux à cette soirée d'information qui s'inscrit dans notre engagement pour un développement durable de notre belle commune.

LA MUNICIPALITÉ

**À VOUS
DE JOUER!**



Bâtiments

**Économisez
sur vos factures
d'énergie et
augmentez la valeur
de votre bien**



Mobilité

**Améliorez
votre empreinte
carbone avec
des déplacements
plus durables**



Durabilité

**Contribuez à un
environnement
de qualité, en
faisant les bons
choix au quotidien**

Plus d'informations au dos



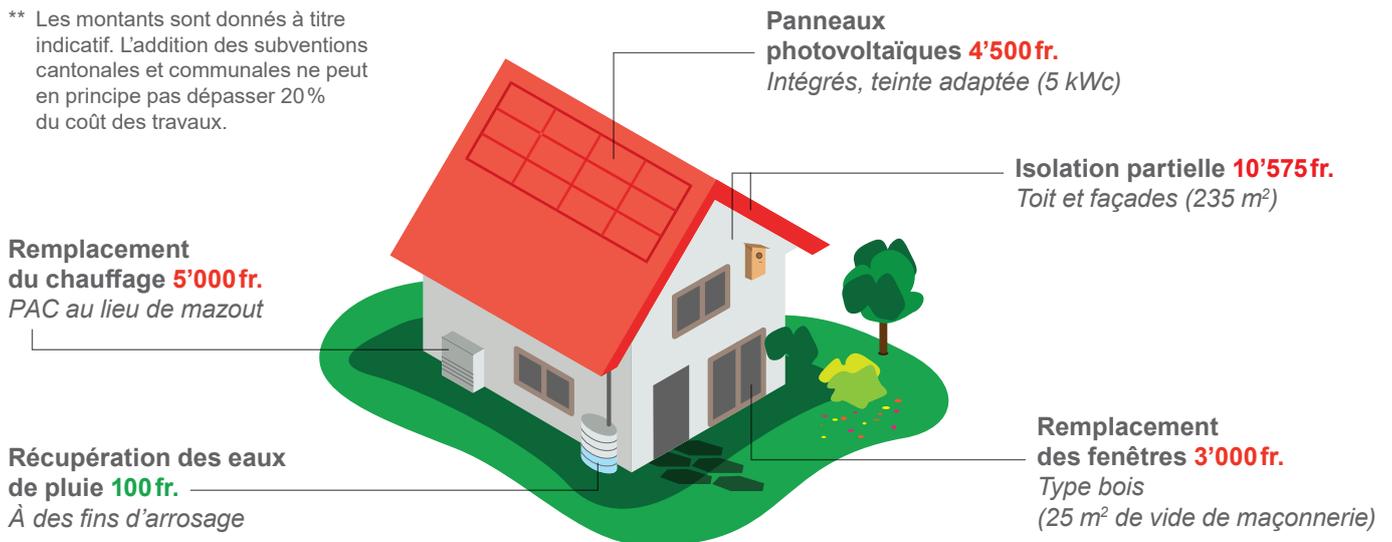
APERÇU DES SUBVENTIONS

Bâtiments	Individuels / jumelés	Collectifs	Remarques
Diagnostic et suivi	Max. 1'000 fr.	Max. 1'000 fr.	Max. 75 % des coûts
Isolation Fenêtres	De 15 à 25 fr. / m ² * De 90 à 165 fr. / m ² *	De 10 à 20 fr. / m ² * De 60 à 180 fr. / m ² *	Les montants affichés seront multipliés par un facteur allant de 1 à 6, en fonction du nombre de classes CECB gagnées (cf. exemple)
Solaire photovoltaïque	De 400 à 1600 fr. / kWc *		
Chauffage, eau chaude sanitaire (PAC, bois, etc.)	De 25 à 30 fr. / m ² de SRE *	De 10 à 15 fr. / m ² de SRE *	
Mobilité			
Vélos, véhicules électriques, abonnements de transports publics et covoiturage		Montants forfaitaires de 40 à 700 fr.	
Durabilité			
Gestion de l'eau, électroménager, etc.		Montants forfaitaires de 100 à 250 fr.	

* En fonction du type de bâtiment et des matériaux utilisés. Chiffres indicatifs ne prenant pas en compte le plafonnement des montants.

EXEMPLE DE SUBVENTIONS POTENTIELLES** pour 1 maison individuelle et un gain de 3 classes CECB

** Les montants sont donnés à titre indicatif. L'addition des subventions cantonales et communales ne peut en principe pas dépasser 20% du coût des travaux.



COMMENT DEMANDER UNE SUBVENTION ?

La demande doit être effectuée **AVANT** la commande ou le début des travaux



1. Assurez-vous de respecter les conditions spécifiques pour chaque type de subvention (CECB® Plus, devis, monitoring, etc.).
2. Déposez votre dossier complet, 2 mois avant la commande de matériel et le début des travaux.
3. Documentez l'évolution du chantier (photos), débutez le monitoring et effectuez la demande de versement.

La demande doit être effectuée **APRÈS** l'achat (au maximum 3 mois)



1. Assurez-vous de respecter les conditions spécifiques pour chaque type de subvention.
2. Procédez à l'achat en conservant la facture ainsi que la preuve de paiement/débit.
3. Déposez votre demande dans un délai de 3 mois maximum après la date d'achat.